

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 MARS 2012

À cette assemblée extraordinaire tenue le 19 mars 2012 à 20h00 et dûment convoquée selon la loi sont présents, Monsieur le Maire Dominic Tessier Perry, Mesdames les Conseillères Danielle D. DuSablon, Stéphanie Dusablon, Messieurs les Conseillers Michel Trottier, Martin Denis et Louis-Philippe Douville tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur le conseiller Yan Laganière est absent.

Monsieur René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

### OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire ouvre l'assemblée à 20h00.

2012-03-19-077

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Chacun des membres du conseil ayant pris connaissance de l'ordre du jour,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame la conseillère Danielle D. DuSablon  
**APPUYÉ PAR :** Madame la conseillère Stéphanie Dusablon  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que mentionné dans l'avis de convocation.

ADOPTÉE

### RUE DES MOISSONS

#### POSSIBILITÉ D'ÉTABLIR LE BRANCHEMENT DE L'ÉGOUT DOMESTIQUE VIA LA RUE BÉLANGER

Le directeur général indique aux membres du conseil que M. Roger Fournier, ingénieur chez SNC-Lavalin, l'a informé qu'il serait possible de procéder au branchement de l'égout domestique à partir de l'intersection des rue Bélanger et Mgr Douville afin de desservir la nouvelle rue des Moissons. Après discussion, les membres du conseil se disent favorables pour approfondir cette option.

Entre-temps, il est convenu de pouvoir brancher temporairement les nouvelles constructions à l'égout domestique de la rue Baribeau, quitte à utiliser des pompes si nécessaire.

2012-03-19-078

#### MANDAT POUR NÉGOCIER UNE SERVITUDE DE PASSAGE AUPRÈS DE M. PIERRE TROTTIER, MME CAROLINE BÉLANGER ET M. MICHEL BUREAU

Compte tenu que le nouveau tracé pour le raccordement des services (aqueduc, égouts domestique et pluvial) passe sur des propriétés qui n'appartiennent pas à la municipalité et ce, autant au sud qu'au nord de la rue des Moissons;

Compte tenu qu'il est d'usage pour une municipalité d'obtenir un droit de passage par servitude enregistrée devant notaire;

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Michel Trottier  
**APPUYÉ PAR :** Madame la conseillère Danielle D. DuSablon  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le maire, M. Dominic Tessier Perry et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard soient autorisés à entreprendre des démarches auprès des propriétaires concernés par lesdites demandes de servitudes;

**QU'ADVENANT** une réponse favorable de l'ensemble de ceux-ci, un mandat de gré à gré soit octroyé à M. Maurice Champagne, arpenteur-géomètre et à M. Joscelyn Bélanger, notaire afin de procéder à la description et à l'enregistrement desdites servitudes;

**QUE** le conseil municipal accepte de défrayer l'ensemble des coûts reliés aux travaux d'excavation, de raccordement et d'aménagement paysager;

**QUE** le conseil municipal accorde une somme forfaitaire et unique de cinq cents dollars (500\$) par propriété en guise de compensation;

**QUE** le maire, M. Dominic Tessier Perry et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard soient autorisés à signer tous les documents relatifs à ces servitudes.

**D'IMPUTER** ces dépenses au poste budgétaire 55 99100 000 « Surplus accumulé non affecté ».

ADOPTÉE

2012-03-19-079

**DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MDDEP**

Compte tenu que le nouveau tracé pour le raccordement des services (aqueduc, égouts domestique et pluvial) passe notamment par la rue Bélanger et qu'il doit faire l'objet d'une demande de certificat d'autorisation au MDDEP;

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame la conseillère Danielle D. DuSablon  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Michel Trottier  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** la municipalité de St-Casimir adresse une demande de certificat d'autorisation au MDDEP dans le cadre du projet de développement domiciliaire de la rue des Moissons et de son raccordement aux services municipaux situés, entre autres, à l'intersection des rue Bélanger et Mgr Douville.

**QUE** le maire, Dominic Tessier-Perry et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard soient autorisés à signer les documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE

2012-03-19-080

**PASSAGE DE L'ÉGOUT PLUVIAL EN ZONE AGRICOLE**

Compte tenu que le nouveau tracé pour le raccordement de l'égout pluvial doit se faire via le lot 3 927 069 situé au nord de la rue des Moissons;

Compte tenu que ledit lot est situé en zone agricole;

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Michel Trottier  
**APPUYÉ PAR :** Madame la conseillère Danielle D. DuSablou  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** la municipalité de St-Casimir adresse une demande à M. Pierre Trottier dans le but que celui-ci effectue des travaux de drainage et ce, à la suite des recommandations des ingénieurs.

**QUE** le maire, Dominic Tessier-Perry et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard soient autorisés à signer les documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE

### **FOSSÉ SUR LA LIGNE ARRIÈRE DES LOTS DE LA RUE BARIBEAU / RUE DES MOISSONS**

Dans le but de diminuer les coûts de construction de la nouvelle rue, l'ingénieur chargé du dossier, M. Roger Fournier, a informé le directeur général qu'il y avait une possibilité de pouvoir aménager un fossé sur la ligne arrière des lots des rues Baribeau et des Moissons lequel servira d'égout pluvial.

Les membres du conseil ont pris note de cette suggestion.

2012-03-19-081

### **DRAINAGE DES SOUS-SOLS PAR DES POMPES**

Compte tenu qu'il y a une possibilité de creuser un fossé sur la ligne arrière des lots des rues Baribeau et des Moissons;

Compte tenu que pour éviter que celui-ci soit trop profond, l'ingénieur estime que les sous-sols des résidences devront être munis d'une pompe pour évacuer l'eau des drains.

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Michel Trottier  
**APPUYÉ PAR :** Madame la conseillère Danielle D. DuSablou  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** la municipalité de St-Casimir accepte de rembourser l'achat des pompes pour évacuer l'eau des drains des sous-sols des propriétés de la rue des Moissons.

**D'IMPUTER** cette dépense au poste budgétaire 55 99100 000 « Surplus accumulé non affecté ».

ADOPTÉE

### **BASSIN DE RÉTENTION POUR LES EAUX PLUVIALES**

M. Roger Fournier, a informé le directeur général de la possibilité d'aménager un bassin de rétention des eaux pluviales afin de respecter les nouvelles normes en la matière.

Les membres du conseil ont pris note de cette information.

### **PRIX DE VENTE VERSUS COÛTS D'ACQUISITION**

Après vérification auprès de Me André Lemay, le directeur général nous informe que le prix de vente des terrains doit refléter le plus possible les

prix du marché. À cet effet, Me Lemay suggère de faire appel au service d'évaluation de la MRC pour déterminer celui-ci. Le directeur général effectuera le suivi de ce sujet.

2012-03-19-082

### **SERVICES POUR LA MAISON DES PIONNIERS**

Compte tenu que le nouveau tracé pour le raccordement des services de la rue des Moissons ne passe plus par la rue des Pionniers;

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame la conseillère Stéphanie Dusablon  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**D'INFORMER** les administrateurs de la Coopérative de solidarité La Maison des Pionniers de cette décision;

**D'INDIQUER** aux promoteurs du projet que le branchement des services (aqueduc et égout domestique) devra se faire à partir du boulevard de la Montagne près du pont qui enjambe la rivière Niagarette.

ADOPTÉE

2012-03-19-083

### **MANDAT DE GRÉ À GRÉ AVEC LA FIRME D'INGÉNIEURS**

Compte tenu que les membres du conseil sont d'avis que l'option de raccordement via la rue Bélanger mérite d'être approfondie;

Compte tenu que la firme SNC-Lavalin a déjà procédé à l'élaboration des plans et devis de la rue des Moissons;

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame la conseillère Danielle D. DuSablon  
**APPUYÉ PAR :** Madame la conseillère Stéphanie Dusablon  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**DE DEMANDER** à la firme d'ingénieurs SNC-Lavalin de nous soumettre une offre de services afin de valider l'option de raccordement des services via, entres autres, la rue Bélanger et ce, conditionnel à l'accord de principe des propriétaires de terrains qui feront l'objet d'une servitude;

**DE DEMANDER** à la firme SNC-Lavalin d'inclure dans son offre de services un estimé pour les branchements temporaires des nouvelles résidences à l'égout domestique de la rue Baribeau.

**QUE** le maire, Dominic Tessier-Perry et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard soient autorisés à signer les documents relatifs à cette demande.

**D'IMPUTER** cette dépense au poste budgétaire 55 99100 000 « Surplus accumulé non affecté».

ADOPTÉE

2012-03-19-084

### **DATE DE LIVRAISON DES TERRAINS**

Compte tenu que des acquéreurs potentiels de terrain sont en attente pour confirmer le début de la construction de leur maison;

Compte tenu que les membres du conseil sont sensibles en regard de cette préoccupation;

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame la conseillère Danielle D. DuSablon  
**APPUYÉ PAR :** Madame la conseillère Stéphanie Dusablon  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** la municipalité de St-Casimir s'engage à faire tout en son pouvoir pour rendre disponibles les terrains prêts à construire pour la mi-juillet 2012.

ADOPTÉE

2012-03-19-085

**LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

La levée de l'assemblée est proposée par Monsieur le conseiller Michel Trottier à 21h00.

René Savard  
Directeur général et  
Secrétaire-trésorier

Dominic Tessier Perry  
Maire